



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE

SCRUTIN DU 31 JANVIER 2019

AVIS DE DEPOT (R511-29 du code rural et de la pêche maritime)

Les listes électorales provisoires comportant les noms des groupements et des personnes appelées à voter au nom de ces groupements sont déposées à compter de ce jour :

- à la Préfecture
- au siège de la Chambre d'Agriculture (Maison de l'Économie, Avenue d'Auvergne à Guéret)

où elles peuvent être consultées par toute personne.

GUERET, le 14 novembre 2018

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Olivier MAUREL